

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2019
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. DIALLO), Mme BASDEREFF (par proc. à M. TOLLET), M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (après vote sur procès-verbal), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE jusqu'au N° 2019-14 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON (par proc. à M. JOUBERT), Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. PETIT), M. Xavier VITARD – de LESTANG, Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Damien COUTURIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014 ET DU 26 JUIN 2018

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2019 est adopté, à l'unanimité, par 42 voix pour.

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

6) RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

7) PRESENTATION DU RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LE RADIANT – SAISON 2017-2018

8) DÉNOMINATION DE L'ESPLANADE DE L'HÔTEL DE VILLE : " ESPLANADE BERNARD ROGER-DALBERT "

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal dénomme l'esplanade située à l'ouest de l'Hôtel de Ville : « Esplanade Bernard Roger-Dalbert ».

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

9) DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal fixe à dix le nombre d'adjoints au maire. Monsieur le Maire opérera les modifications nécessaires au tableau du conseil municipal.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 abstentions (Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

10) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Côte TOLLET pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Finances et Contrôle de gestion. Monsieur le Maire déclare que M. Côte TOLLET est nommé membre de la Commission Finances et Contrôle de gestion.

11) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE EDOUARD HERRIOT - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 voix pour, de voter à main levée et désigne, à la majorité, par 36 voix pour et 2 abstentions, M. Gaël PETIT, au conseil d'école élémentaire Edouard Herriot.

La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 5 voix.

12) RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNTS - GARANTIES FINANCIÈRES PARTIELLES D'EMPRUNTS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ BATIGÈRE RHÔNE-ALPES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – RÉSIDENCE DES ÎLES GRANDE RUE DE SAINT CLAIR – GRANDE RUE DE SAINT CLAIR ET QUAI CHARLES SÉNARD – ROUTE DE STRASBOURG ET GRANDE RUE DE SAINT CLAIR

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal apporte sa garantie pour le remboursement des trois lignes de prêt réaménagées dont le montant total garanti s'élève à 467 756,06 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants de réaménagement de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

13) RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT - GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'EMPRUNT ACCORDÉE À SCIC HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – 22 COURS ARISTIDE BRIAND

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal apporte sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée dont le montant total garanti s'élève à 3 306,59 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant de réaménagement de prêt correspondant.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE – OPÉRATION MONTESSUY-PASTEUR / ILOT EST

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe et les termes de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage à intervenir entre la Ville de Caluire et Cuire et Lyon Métropole Habitat, pour les travaux de désamiantage et de déconstruction du bâtiment communal situé 9 rue Paul Painlevé. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Le Conseil Municipal autorise Lyon Métropole Habitat à déposer un permis de démolir intégrant la propriété communale « conciergerie » cadastrée section AN n° 224) ainsi qu'à désamianter et à démolir ledit bâtiment « conciergerie » pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

15) CONVENTION TYPE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU POINT DE RESTAURATION-BUVETTE DE LA MAISON DE LA VOIE VERTE – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Rapporteur : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention type et autorise Monsieur le Maire à la signer. Le Conseil Municipal fixe à 100 € par mois le montant de la redevance d'occupation de la Maison de la Voie Verte comme point de restauration-buvette. Le produit de la redevance sera versé au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 020 D, nature 752.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

16) CONVENTION TYPE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION D'UN ESPACE CAFÉTÉRIA À LA PISCINE MUNICIPALE – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention type d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion de l'espace cafétéria au sein de la piscine municipale et autorise Monsieur le Maire à la signer. Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation à 400 € par mois pendant la saison estivale et à 400 € pour toute la période hors saison estivale. Le produit de la redevance sera versé au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 413, nature 758.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

17) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HARMONIE DE CALUIRE ET CUIRE – RENOUELEMENT

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Harmonie de Caluire et Cuire (H2C) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

18) DON D'OEUVRE DU PEINTRE EUGENE VILLON

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal accepte le don de Mme GAY.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

19) GESTION DE LA MISE EN FOURRIÈRE ET DE LA DESTRUCTION DE VÉHICULES SUR LA COMMUNE DE CALUIRE ET CUIRE - DÉLIBÉRATION SUR LE PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT SUR L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve le principe de la concession de service public pour la gestion de la mise en fourrière et de la destruction de véhicules sur la commune de Caluire et Cuire. Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure de concession de service public.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

20) ANNÉE 2018 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2018.

Adopté à la majorité par 38 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

21) ANNÉE 2018 – BILAN SUR LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2018 et constate que cet état figure en annexe du compte administratif.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

22) EXERCICE 2018 – APPROBATION DE LA GESTION DU COMPTABLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal déclare que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

23) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Rapporteur : C. TOLLET

Le Maire ne pouvant présider l'assemblée lors du vote sur le compte administratif (article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, par 43 voix pour, M. JOINT comme président spécial.

VILLE DE CALUIRE ET GUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 44 852 345.82	g 46 894 812.55
	Section d'investissement	b 10 384 471.37	h 11 398 069.49
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 1 900 000.00
	Report en section d'investissement (001)	d 46 195.65	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 55 283 012.84	=g+h+i+j 60 192 882.04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 1 269 533.23	l 13 899.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 1 269 533.23	=k+l 13 899.00
RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e 44 852 345.82	=g+i+k 48 794 812.55
	Section d'investissement	=b+d+f 11 700 200.25	=h+j+l 11 411 968.49
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 56 552 546.07	=g+h+i+j+k+l 60 206 781.04

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 269 533,23	13 899,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13 899,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 387,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324 486,41	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	917 659,82	

Le compte administratif 2018 est approuvé à la majorité, par 35 voix pour et 7 contre (M. COCHET ne participe pas aux délibérations ni au vote).

24) EXERCICE 2018 – AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal affecte le résultat global de l'exercice 2018 qui ressort du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019 :

- d'une part à la section d'investissement pour un montant de 1 746 166,73 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, à la section de fonctionnement pour un montant de 2 196 300 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Récapitulatif de l'affectation du résultat 2018 au budget primitif de 2019	
Résultat d'investissement 2018 à reporter sur 2019 (compte 001)	967 402,47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2018 à reporter sur 2019	-1 255 634,23 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2018	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	1 746 166,73 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	2 196 300,00 €

Adopté à la majorité, par 35 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

25) AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017 – 2020 – AJUSTEMENT

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal vote l'ajustement des Autorisations de Programme et de leurs échéanciers de Crédits de Paiement sur la période 2017-2020.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour et 7 contre. (Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

26) BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

Rapporteur : C. TOLLET

Adoption du budget primitif 2019

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	44 813 915.00	42 617 615.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 196 300.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		44 813 915.00	44 813 915.00

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 049 534.97	10 337 766.73
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 269 533.23	13 899.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		967 402.47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		11 319 068.20	11 319 068.20
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		56 132 983.20	56 132 983.20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 976 933.00		8 017 165.00	8 017 165.00	8 017 165.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	24 368 860.00		25 066 000.00	25 066 000.00	25 066 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 129 000.00		3 242 000.00	3 242 000.00	3 242 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 783 700.00		3 831 800.00	3 831 800.00	3 831 800.00
Total des dépenses de gestion courante		39 258 493.00		40 156 965.00	40 156 965.00	40 156 965.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 357 000.00		1 265 000.00	1 265 000.00	1 265 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	219 850.00		223 450.00	223 450.00	223 450.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 835 343.00		41 645 415.00	41 645 415.00	41 645 415.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 992 000.00		2 018 500.00	2 018 500.00	2 018 500.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 100 000.00		1 150 000.00	1 150 000.00	1 150 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 092 000.00		3 168 500.00	3 168 500.00	3 168 500.00
TOTAL		43 927 343.00		44 813 915.00	44 813 915.00	44 813 915.00

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	44 813 915.00
--	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	123 000.00		102 000.00	102 000.00	102 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	4 167 500.00		4 375 430.00	4 375 430.00	4 375 430.00
73	IMPOTS ET TAXES	30 907 000.00		31 570 500.00	31 570 500.00	31 570 500.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 325 040.00		6 112 990.00	6 112 990.00	6 112 990.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 203.00		195 500.00	195 500.00	195 500.00
Total des recettes de gestion courante		41 727 743.00		42 356 420.00	42 356 420.00	42 356 420.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 600.00		11 195.00	11 195.00	11 195.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 777 343.00		42 367 615.00	42 367 615.00	42 367 615.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
TOTAL		42 027 343.00		42 617 615.00	42 617 615.00	42 617 615.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 196 300.00
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	44 813 915.00
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 918 500.00
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	391 210.86	27 387.00	230 400.00	230 400.00	257 787.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	355 000.00		168 000.00	168 000.00	168 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 769 015.12	324 486.41	1 080 734.97	1 080 734.97	1 405 221.38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 777 600.55	917 659.82	3 930 500.00	3 930 500.00	4 848 159.82
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	9 292 826.53	1 269 533.23	5 409 634.97	5 409 634.97	6 679 168.20
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	350 000.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 096 464.11		4 166 900.00	4 166 900.00	4 166 900.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	173 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
	Total des dépenses financières	4 619 464.11		4 169 900.00	4 169 900.00	4 169 900.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 912 290.64	1 269 533.23	9 579 534.97	9 579 534.97	10 849 068.20
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			220 000.00	220 000.00	220 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	250 000.00		470 000.00	470 000.00	470 000.00
	TOTAL	14 162 290.64	1 269 533.23	10 049 534.97	10 049 534.97	11 319 068.20

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	---	--

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 319 068.20
---	---	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	608 424.00	13 899.00	565 000.00	565 000.00	578 899.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 727 350.00		3 804 900.00	3 804 900.00	3 804 900.00
	Total des recettes d'équipement	4 335 774.00	13 899.00	4 369 900.00	4 369 900.00	4 383 799.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	770 000.00		628 200.00	628 200.00	628 200.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 713 712.29		1 746 166.73	1 746 166.73	1 746 166.73
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	4 290 000.00		200 000.00	200 000.00	200 000.00
	Total des recettes financières	6 780 712.29		2 579 366.73	2 579 366.73	2 579 366.73
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	11 116 486.29	13 899.00	6 949 266.73	6 949 266.73	6 963 165.73
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 992 000.00		2 018 500.00	2 018 500.00	2 018 500.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 100 000.00		1 150 000.00	1 150 000.00	1 150 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			220 000.00	220 000.00	220 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 092 000.00		3 388 500.00	3 388 500.00	3 388 500.00
	TOTAL	14 208 486.29	13 899.00	10 337 766.73	10 337 766.73	10 351 665.73

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	967 402.47
---	---	------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 319 068.20
---	---	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 918 500.00
---	--------------

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 7 contre.

27) FORMATION DES ELUS – EXERCICE 2019

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la répartition suivante des crédits alloués à la formation des élus :

LISTES	NOMBRE DE CONSEILLERS	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 2019
Parce que nous aimons Caluire et Cuire, continuons ensemble !	34	25 160 €
Caluire et Cuire en mouvement	4	2 960 €
Caluire et Cuire Bleu Marine	2	1 480 €
Caluire et Cuire Citoyens	2	1 480 €
Démocratie et Citoyenneté à Caluire	1	740 €
TOTAL	43	31 820 €

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif de l'exercice 2019 au compte nature 6535 fonction 021.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

28) EXERCICE 2019 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal adopte pour 2019 les taux présentés ci-dessous, identiques à ceux de 2018.

TAXE	TAUX 2018	TAUX 2019
HABITATION	17,95 %	17,95 %
FONCIER BATI	18,30 %	18,30 %
FONCIER NON BATI	33,41 %	33,41 %

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 4 abstentions.

29) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Caluire et Cuire et le C.C.A.S. et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

30) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE – PRESTATION DE RESTAURATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU PARC DE LA JEUNESSE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville et l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire pour la fourniture de prestation de restauration pour le centre de loisirs du Parc de la Jeunesse. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

31) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2019

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal accorde les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2019 conformément au tableau ci-dessous :

EXERCICE 2019 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI				
(Article L.2311-7 du C.G.C.T)				
Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS			
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	877 000 €
SOUS-TOTAL NATURE 657362				877 000 €
6574/6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			
6574	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6745	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (périscolaire)	Association loi 1901	40 000 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	36 538 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (10km)	Association loi 1901	2 573 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	5 280 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	32 237 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
6574	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 334 €
6745	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	6 156 €
6574	Sport/Enfance	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	85 739 €
6574	Social/Culture	ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
6745	Social/Culture	ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	2 500 €
6574	Emploi	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	40 352 €
6745	Emploi	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	1 500 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	158 185 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE- reversement chèques restaurants	Association loi 1901	4 500 €
SOUS-TOTAL NATURE 6574 et 6745				1 231 194,00 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 108 194,00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 sur les différents comptes budgétaires concernés.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions (M. TOLLET ne prend pas part au vote).

32) AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON (CDG69) – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DU CDG69

Rapporteur :M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal sollicite du Centre de Gestion du Rhône le bénéfice de la fonction de référent déontologue et approuve les termes du modèle de l'avenant. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

33) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur :M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les modifications d'emplois permanents et les créations d'emplois non-permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les natures et fonctions relatives aux divers services concernés.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2019

Le Maire,
Philippe COCHET

